



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 11945

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le problème du traitement de la douleur chez l'enfant. Des progrès considérables ont été réalisés depuis une décennie en matière de compréhension et de prise en charge de la douleur. Cependant l'enfant reste encore victime d'une très grande inégalité et sa douleur n'est pas encore suffisamment prise en compte. L'utilisation régulière de grilles d'observation comportementale pour évaluer la douleur des enfants ne se pratique que dans certains services hospitaliers. L'anesthésie générale ou encore la sédation profonde majoritairement employées chez l'adulte restent encore insuffisamment pratiquées chez l'enfant. La mise sur le marché des formes pédiatriques d'antalgiques est encore très limitée et le corps médical est confronté à une absence préoccupante de médicaments adaptés aux enfants. Aujourd'hui de sérieuses études médicales mettent en évidence « l'hypersensibilité » du nourrisson face à la douleur, affirment que ses réactions à une stimulation douloureuse sont plus intenses que chez l'adulte et que certaines expériences douloureuses répétées chez l'enfant peuvent même laisser une trace durable et perturber son développement. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte proposer pour apporter une réponse à ce problème de santé publique qui lui semble prioritaire.

Texte de la réponse

La lutte contre la douleur est depuis plusieurs années une priorité de santé publique. La mise en place de deux programmes nationaux successifs de lutte contre la douleur témoigne de la volonté des pouvoirs publics et des professionnels de santé de mieux maîtriser la prise en charge de la douleur à tous les âges de la vie. Parmi les actions menées dans le cadre du premier plan figurent notamment la diffusion de la brochure pédiatrique destinée à améliorer l'information des enfants hospitalisés et de leur famille ainsi que le développement des moyens thérapeutiques avec la mise sur le marché de formes pédiatriques d'antalgiques et l'accès facilité aux antalgiques majeurs. En 2001, l'évaluation de ce premier plan a montré qu'une prise de conscience se développe au niveau des usagers et des professionnels. Afin de soutenir cette dynamique, un nouveau programme d'actions a été défini en 2001. Parmi les mesures prioritaires annoncées pour les quatre prochaines années figure le soulagement de la douleur de l'enfant. La prévention de la douleur provoquée par les soins et la chirurgie ainsi que l'amélioration de la prise en charge de la migraine qui sont les autres priorités de ce nouveau plan, concernent également l'enfant : la migraine est une pathologie fréquente qui touche 5 à 10 % des enfants, la douleur aiguë provoquée par les soins et les traumatismes affecte particulièrement l'enfant. Dans le cadre de ce nouveau programme, plusieurs actions sont menées auprès des usagers et des soignants. La formation des professionnels de santé est renforcée avec la diffusion de fiches pédagogiques intégrant les connaissances de base sur les douleurs et leur évaluation ainsi que sur l'approche, l'écoute et le traitement d'un patient douloureux. Une de ces fiches est particulièrement dédiée à la douleur de l'enfant. Afin d'améliorer l'utilisation des opioïdes, une réflexion sur la simplification de la prescription et de la dispensation de ces médicaments est engagée. Pour mieux prendre en charge la migraine chez l'enfant, un centre expérimental de référence de la migraine a été créé à l'hôpital Trousseau à Paris. Ce centre, doté d'une activité de consultation, a en outre pour

mission d'animer un réseau régional de correspondants et de développer l'information et la formation des professionnels ainsi que la recherche clinique dans ce domaine. L'information des enfants sur la prévention de la douleur est prévue en 2003. Une première campagne de sensibilisation doit être menée avec l'éducation nationale auprès des enfants de maternelle et de cours préparatoire afin de mieux leur faire connaître l'hôpital, les acteurs et les soins. Une deuxième campagne portant sur les moyens d'éviter et de soulager la douleur dentaire doit être réalisée avec la collaboration du conseil de l'ordre national des odontologistes à l'occasion des examens bucco-dentaires de prévention des 6e et 12e années.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11945

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 974

Réponse publiée le : 10 mars 2003, page 1881